



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Pôle emploi

Question écrite n° 72243

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le bilan de l'action de Pôle emploi dressé par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'Inspection générale des finances (IGF). Ce bilan déplore des résultats particulièrement préoccupants concernant les demandeurs d'emploi en longue durée. Même si le nombre de chômeurs a augmenté de manière importante, la réorganisation opérée en 2013 et le renfort de 4 000 agents pouvaient laisser espérer de meilleurs résultats. Il lui demande donc ce que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour améliorer la prise en compte des demandeurs d'emploi en longue durée.

Texte de la réponse

A la fin janvier 2015, près d'un chômeur sur deux est un chômeur de longue durée (demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi depuis plus de douze mois, cette période de chômage pouvant aller pour les personnes les plus éloignées de l'emploi jusqu'à trois ans). Or, la situation de chômage de longue durée est une circonstance aggravante dans la mesure où elle accentue la stigmatisation et l'exclusion du marché du travail. L'ancienneté au chômage est d'autant plus longue que les demandeurs d'emploi conjuguent des facteurs discriminants tels que l'âge (plus de 55 ans), le faible niveau de formation et de qualification, la faible mobilité professionnelle et/ ou géographique, la monoparentalité (parent isolé). Cette situation insupportable exige que tous les acteurs économiques et sociaux se mobilisent sans relâche. L'impératif et l'urgence de combattre le chômage de longue durée s'imposent ainsi tant aux partenaires institutionnels (Pôle emploi, missions locales, réseau des cap emploi), qu'aux partenaires sociaux, aux structures d'insertion par l'activité économique et aux entreprises notamment dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité. Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social a annoncé le 9 février 2015 un plan de mobilisation d'envergure contre le chômage de longue durée intitulé : « prévenir, aider, accompagner : un plan de mobilisation face au chômage de longue durée ». Ce plan de mobilisation nationale comporte huit grands axes déclinés chacun en mesures et en outils de mise en œuvre. L'accompagnement intensif et renforcé mis en œuvre dans le cadre de la convention tripartite Pôle emploi-Etat-UNEDIC pour 2015-2018 devrait concerner près de 460 000 demandeurs d'emploi d'ici 2017 contre 230 000 fin 2014... Par ailleurs, deux nouvelles catégories de contrats de professionnalisation (le contrat de professionnalisation-nouvelle carrière et le contrat de professionnalisation-nouvelle chance) vont être mises en place pour mieux répondre au risque de chômage de longue durée. Le contrat de professionnalisation « nouvelle carrière » a pour objet de prévenir le chômage de longue durée en permettant le retour rapide à l'emploi des demandeurs d'emploi expérimentés (notamment seniors), disposant de compétences professionnelles à valoriser et à compléter par l'accès à des qualifications professionnelles ou à des certifications partielles. Le contrat de professionnalisation « nouvelle chance » s'adresse quant à lui aux demandeurs d'emploi de longue durée peu ou pas qualifiés, ne disposant pas des pré-requis de base. Une dérogation permettant d'allonger la durée du contrat jusqu'à 24 mois maximum est prévue pour leur permettre, notamment grâce au compte personnel de formation créé par la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale d'acquérir un socle de

compétences puis de suivre une formation qualifiante. Enfin, il est créé une prestation de suivi dans l'emploi destinée à accompagner une personne en difficulté d'insertion lors de sa prise de fonction jusqu'à la fin de sa période d'essai. Ce plan prévoit aussi de lever les obstacles de la vie qui peuvent constituer des freins au retour vers l'emploi durable : logement, aide à la mobilité, garde d'enfants, bilan de santé. Un partenariat est notamment prévu entre Pole emploi et les conseils départementaux.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72243

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [6 janvier 2015](#), page 24

Réponse publiée au JO le : [28 avril 2015](#), page 3290